



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POUGET
N°2023-61**

**Objet :
Décision modificative n°2 – Budget Camping**

Date de la convocation : 02/11/2023
Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 17

Votes	
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-trois et le huit novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

Étaient présents : ALVERGNE Brice, BARRAL Thibaut, BONIOL Karine, BOURBOUJAS Françoise, DESCAMPS Danièle, LAFON Alain, OULLIE Laurent, PARRA Christophe, RENOUARD Nathalie, CLAVEL Inès, ORTUNO Thierry, MANDON Éric, CUTANDA Josette

Étaient absents excusés :

VALERO Fanny donne pouvoir à CUTANDA Josette, MARY Julien donne pouvoir à OULLIE Laurent, CORIA Mathieu donne pouvoir à MANDON Eric, REKKAB Claude donne pouvoir à CLAVEL Inès

Absent :

BONNET Cendrine

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de procéder au vote de la décision modificative ci-dessous, la trésorerie nous demande d'ajuster le BP 2023 pour rembourser un client malade comme ainsi présenté

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES : 678 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES + 287€25	70 PRODUITS DE SERVICES DOMAINE ET VENTES DIVERSES : 7083 LOCATIONS DIVERSES + 287€25 Nouveau 4287€25
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

LE CONSEIL MUNICIPAL

VALIDE la décision modificative n°2 du budget camping

ADOpte un budget de fonctionnement équilibré de 166 383.32€

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait et délibéré, le 8 novembre 2023

Le Maire

Thibaut BARRAL

